

AWADA

HAKU

## RÉPUBLIQUE DU TCHAD

AMBASSADE DE LA RÉPUBLIQUE DU TCHAD  
AUPRÈS  
DE LA CONFÉDÉRATION HELVÉTIQUE



MISSION PERMANENTE DE LA RÉPUBLIQUE DU TCHAD  
AUPRÈS DE L'OFFICE DES NATIONS UNIES À GENEVE  
ET DES AUTRES ORGANISATIONS INTERNATIONALES  
EN SUISSE

UNITÉ - TRAVAIL - PROGRÈS

DECLARATION DE SEM BAMANGA ABBAS MALLOUM ; AMBASSADEUR,  
REPRESENTANT PERMANENT DU TCHAD EN SUISSE, A L'OCCASION  
DEL'EXAMEN PERIODIQUE UNIVERSEL DE LA NOUVELLE-ZELANDE, LE 27  
JANVIER 2014

Monsieur le Président,

Au nom de ma délégation, je souhaite une cordiale bienvenue à la  
délégation de la Nouvelle-Zélande et la remercie de la présentation claire  
de son rapport.

Nous notons avec satisfaction que le rapport sous examen a été établi  
conformément aux directives générales adoptées par le Conseil des droits  
de l'homme. En effet, le processus de consultation, en vue de l'élaboration  
dudit rapport, a été menée par le Ministère des Affaires étrangères et du  
Commerce, le Ministère de la Justice, la Commission néo-zélandaise des  
droits de l'homme et autres organismes tant au niveau central que dans  
les territoires. Le Gouvernement néo-zélandais a également mené des  
consultations avec toutes les parties prenantes et la société civile

Sur les 64 recommandations formulées par les autres Etats à l'Examen du  
Premier cycle, la Nouvelle-Zélande a accepté 56.

Nous notons également avec satisfaction que la Nouvelle-Zélande est  
partie à la plupart des instruments internationaux relatifs aux droits de  
l'homme ; ce qui montre à suffisance l'attachement de la Nouvelle-  
Zélande aux droits de l'homme.

Nous recommandons néanmoins à la Nouvelle-Zélande la ratification de la  
Convention internationale sur la Protection des droits de tous les  
travailleurs migrants et les membres de leur famille.

Je vous remercie, Monsieur le Président